

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Membre Réseau Destination Le Var

Nom de l'établissement :

Nom du dirigeant de l'établissement :

N°SIRET :

Adresse :

nous nous engageons pour 3 ans dans le Réseau Destination Le Var à :

1. **Être conforme aux critères d'entrée du Réseau Destination Le Var**
 - a. Ayant un établissement dans le Var
 - b. Porteurs d'un classement/label/marque/certification/qualification (*voir liste en annexe*), ou d'une référence/distinction, ou d'une note de e-reputation minimale de 4/5
 - c. Se reconnaissant dans les valeurs partagées et l'art de vivre varois (*convivialité, authenticité, dynamisme, passion du territoire*)
 - d. Ouverts au moins 7 mois dans l'année *hors hôtellerie de plein air ayant une ouverture minimale de 6 mois dans l'année*
 - e. Ayant une visibilité sur le web
 - f. Engagés dans un tourisme responsable (*incluant la pratique de circuit court, consommation locale ou autre*)
2. **Diffuser l'offre culturelle et touristique de la destination**
3. **Mettre à disposition de la clientèle le magazine « Le Var »**
4. **Assurer la visibilité du Réseau Destination Le Var en utilisant ses éléments de communication** (*site web et charte graphique*) **dans nos propres supports de communication** (*digitaux, documents de communication imprimés*) et dans notre établissement
5. **Participer à la vie du réseau et contribuer aux échanges inter-territoires** (*speed meetings, tables rondes, workshops...*)
6. **Informier l'Office du Tourisme de tout changement lié à l'établissement ou l'activité**

TOULON, le 8 juin 2022

Le dirigeant